



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2024
tenue à 20 h, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : Le maire, M. Mathieu Guillemette, pro-maire, les
conseillères Mme Chantal Mainville et Mme Josée Chrétien, et les
conseillers M. Marcel Mainville et M. Sébastien Roy.

Étaient absents M. Bertrand Béchard et M. Jacques Bergeron.

Était également présente, Mme France Pelletier, directrice
générale/greffière-trésorière.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ;

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20 h 04, sous la
présidence de M. Mathieu Guillemette, maire.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

L'ordre du jour étant disponible pour tous, la lecture en est dispensée.
Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Sébastien Roy
et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ainsi présenté et de
laisser le point « varia » ouvert.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Camping
 - 3.1 Tarification terrains journaliers 2025 ;
 - 3.2 Tarification terrains saisonniers 2025 ;
 - 3.3 Tarification chiens ;
 - 3.4 Tarification vélos électriques et trottinettes électriques
 - 3.5 Tarification voiturettes de golf (kart) ;
 - 3.6 Tarification hivernation des équipements ;
 - 3.7 Adoption des règlements saison 2025 ;
4. Période de questions ;
5. Levée de la réunion.

3.0 CAMPING

3.1 Tarification des terrains journaliers 2025

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal
Mainville et résolu à l'unanimité d'augmenter la tarification des
terrains journaliers de 2 %, pour la saison estivale 2025.

3.2 Tarification des terrains saisonniers 2025

Attendu que les sites de locations ne sont pas tous de mêmes
dimensions, peu importe le nombre de services offert ;

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M.
Sébastien Roy et résolu à l'unanimité, d'augmenter la tarification
des terrains saisonniers, pour la saison estivale 2025, de manière
suivante :

AUGMENTATION	TERRAINS VISÉS
10 \$	5-6-27
30 \$	1-2-3-7-8-11-12-13-16-17-18-21-22-23-25-26-38-39-41-45-46-47-48- 49-50-51-52-53-54-55-56-57-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72- 73-74-75-76-77-78-80-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-102-103- 104-105-106
75 \$	4-9-10-14-15-19-20-24-28-29-30-32-33-34-35-36-37-40-42-43-44-58- 59-60-79-81-93-94-95-96-97-98-99-100-101-107-108-109-110-111

2025-09-152

2024-09-153

2024-09-154



N° de résolution
ou annotation

2024-09- 155

3.3 Tarification : chiens

Attendu la récurrence de plusieurs problèmes dû à la présence des chiens au camping, tel que leur nombre;
Attendu que la Municipalité de Roquemaure oblige à ses citoyens un frais de médaille et un registre des chiens présents sur le territoire;

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Sébastien Roy et résolu à la majorité des conseillers de fixer la tarification quant au chiens permis et présent au terrain de camping, pour la saison 2025, de la manière suivante :

TYPE DE CAMPEURS	NO. CHIENS PERMIS	COÛT DE LA MÉDAILLE	VALIDITÉ
Saisonnier	2	25 \$ chacune	La saison
Journalier	2	15 \$ chacune	La durée du séjour

3.4 Tarification vélos électriques et trottinette électrique

Aucune tarification pour les vélos électriques et les trottinettes électriques n'est adopté pour 2025.

2024-09- 156

3.5 Tarification : voiturette (kart de golf)

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de fixer le coût du droit d'utilisation de la voiturette (kart de golf) à 50 \$, plus taxes, pour la saison 2025.

2024-09- 157

3.6 Tarification : hivernation

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité de fixer le coût de l'hivernation des roulottes, tentes-roulottes, fifthwheel, etc., à 100 \$, plus taxes, par année, à compter de l'hiver 2025-2026

2024-09- 158

3.7 Règlements du Camping municipal 2025

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à la majorité des conseillers présents, d'opter les règlements du camping municipal 2025, tel que présentés, soit :

- Garder l'intégralité des règlements 2024 avec les modifications suivantes :

No	Titre	Modification
2	Date d'ouverture	Dorénavant, la saison se termine le troisième (3 ^e) dimanche de septembre.
8	Vente de roulotte et départ du locateur-vendeur	Aucune modification pour la saison 2025. Le conseil étudie la question pour la saison 2026.
11	Hivernation	-Des frais de 100\$ à compter de l'hiver 2025-2026.
15	Patio	-Grandeur de patio : 10 pieds de largeur par la longueur de votre roulotte (pas de pieux). -Demande de permis = 5\$ / patio
25	Circulation – vitesse	-Il est interdit de circuler à vélo après 21 :30. -Voiturette (kart de golf) = 50\$/saison
26	Animaux	-Une médaille au coût de 25\$/chien est exigée (saisonnier), et 15\$/chien pour la durée du séjour (journalier).



2024-09-181
N° de résolution
ou annotation

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 : 35, il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité de lever la séance.



Mme France Pelletier
Directrice générale/greffière-trésorière



M. Mathieu Guillemette
Maire